

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22  
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Le Prince a reçu la lettre par laquelle S. M. le Roi d'Italie notifie à Son Altesse Sérénissime l'heureuse délivrance de S. A. R. la Princesse Hélène d'Orléans, épouse de S. A. R. le Duc d'Aoste, Son Neveu, qui a donné naissance à un Prince.

Par Ordonnances Souveraines du 20 avril 1900, M. l'Abbé Pierre-Marie Mercier, Curé de l'Eglise Sainte-Dévote, a été nommé Curé de la Cathédrale de Monaco et Chanoine du Chapitre de la même Eglise Cathédrale, en remplacement de M<sup>sr</sup> Joseph-Antoine Ramin, décédé.

Par Ordonnance du 28 du même mois, M. l'Abbé Jean-François-Louis-Chéri Pichot a été nommé Curé de l'Eglise Sainte-Dévote, en remplacement de M. l'Abbé Mercier, nommé Curé de la Cathédrale de Monaco.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert, accompagné de LL. AA. le Duc et la Duchesse d'Urach-Wurtemberg, quittera dans la soirée d'aujourd'hui la Principauté à bord de son yacht *Princesse-Alice*, se rendant au Havre.

Accompagné de M. le Conseiller d'Etat Gustave Saige, Conservateur des Archives du Palais, et de M. le comte de Lamotte d'Allogny, S. A. S. le Prince Albert a honoré de sa visite, vendredi à 5 heures, les ateliers et les bureaux de notre Imprimerie.

Après s'être rendu compte des divers services et des travaux en cours d'exécution, le Prince a examiné en détail les améliorations et les agrandissements des ateliers de composition, ainsi que le hall des machines où il a remarqué les nouveaux moteurs électriques actionnant les presses typographiques.

En se retirant, Son Altesse a bien voulu témoigner sa vivesatisfaction à M. Louis Aureglia, directeur de l'Imprimerie et administrateur-gérant du *Journal de Monaco*, se félicitant particulièrement de voir à la tête de ce bel établissement un de ses sujets.

Par arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général en date du 30 avril, M. Alexandre Noghès, attaché à son cabinet, est nommé Chef de Bureau.

M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, a pris, à la date du 30 avril, un arrêté sur les mesures concernant les chiens pendant la saison d'été. En voici les principaux articles :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Il est défendu de laisser circuler sur la voie publique les chiens, non munis d'un collier, soit en métal, soit en cuir, garni d'une plaque de métal indiquant le nom et la demeure du propriétaire,

ART. 2. — A dater du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 30 septembre

de chaque année, les chiens devront être en outre muselés ou tenus en laisse.

Les chiens trouvés sur la voie publique n'ayant ni collier, ni muselière, seront saisis et mis en fourrière, conformément aux prescriptions de l'article premier de l'arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général, en date du 30 juillet 1891.

ART. 3. — Dans les magasins et autres endroits ouverts au public, les chiens doivent toujours être tenus à l'attache ou muselés.

ART. 4. — Lorsqu'un chien sera soupçonné d'être atteint d'hydrophobie ou qu'il aura été mordu par un autre chien qu'on soupçonnera atteint de cette maladie, le propriétaire devra l'abattre ou du moins le séquestrer immédiatement et prévenir aussitôt la Police, qui aura le droit de prescrire toutes les mesures jugées nécessaires, même de faire abattre l'animal.

ART. 5. — Tout chien trouvé sur la voie publique et soupçonné d'être atteint de la rage pourra être détruit immédiatement.

S. A. S. la Princesse Alice et LL. AA. le Duc et la Duchesse d'Urach-Wurtemberg ont honoré de leur présence le dernier concert classique de la saison qui a eu lieu jeudi dernier. Cette belle séance d'art a valu une ovation méritée à M. Léon Jehin, le distingué chef d'orchestre de Monte Carlo

La première partie du concert, qui a débuté par la brillante ouverture du *Roi d'Ys*, comprenait une œuvre nouvelle pour nous : la *Vision de Jeanne d'Arc*, de M. Paul Vidal, qui a été très bien accueillie.

Une excellente pianiste, M<sup>lle</sup> Tesorone, a ensuite interprété avec un réel brio le *Concerto en Ut mineur* de Beethoven.

Mais c'est surtout la deuxième partie du programme qui a excité l'enthousiasme du public. Wagner en faisait tous les frais et successivement on a admiré quatre des plus belles pages de l'immortel compositeur allemand : le prélude de *Lohengrin*, la mort d'*Yseult*, la marche funèbre du *Crépuscule des dieux* et l'ouverture du *Tannhauser*.

Electrisé par son chef, notre orchestre s'est surpassé et la séance s'est terminée au milieu des bravos et des acclamations

Le dernier numéro de la *Revue Scientifique* a publié un fort intéressant article que le D<sup>r</sup> Jules Richard, Conservateur des collections scientifiques de S. A. S. le Prince Albert, vient de consacrer au Muséum Océanographique actuellement en construction dans les jardins de Saint-Martin. Cet article, qui indique l'état actuel des travaux et l'importance des richesses scientifiques qui seront exposées dans le futur Musée, est illustré de deux gravures représentant la façade projetée sur l'avenue Saint-Martin et la façade du côté de la mer.

Samedi soir a eu lieu à l'hôtel des Princes l'assemblée générale annuelle des membres du Comité de Bienfaisance de la Colonie française, sous la présidence de M. Glaize, Consul de France. Conformément aux règlements, cette assemblée avait à prendre connaissance du compte rendu de

la gestion du dernier exercice, à approuver la situation financière et à procéder à la nomination du nouveau bureau.

Le rapport de M. Georges Barbier, président sortant, a été écouté avec intérêt, et ses conclusions ont été adoptées à l'unanimité. M. le Consul Glaize, avant de se retirer, a prononcé une allocution applaudie à l'éloge du Comité de Bienfaisance de la Colonie française, dont il a constaté la prospérité toujours croissante.

Sous la présidence de M. Georges Barbier, M. le Consul s'étant retiré, l'assemblée a ensuite procédé à la nomination du nouveau bureau pour l'exercice 1900-1901. Ont été élus :

Président : M. Marion.

Vice-Présidents : MM. le docteur Lucas et Jules Michel.

Trésorier : M. Monry.

Distributeur des secours : M. Girard de Angelis.

Secrétaire : M. J. Charvet.

A la suite de cette réunion annuelle, M. le Consul de France a fait hier matin une visite à S. Exc. M. le Gouverneur Général, auquel il a présenté les nouveaux élus du Comité de Bienfaisance de la Colonie française. M. le Consul a prié le Gouverneur Général d'être l'interprète des sentiments de respect et de gratitude de la Colonie Française, du bureau actuel et des précédents bureaux pour la haute sollicitude Souveraine et les dons généreux de Leurs Altesses Sérénissimes et de recevoir l'expression des sympathies de tous pour le Gouvernement.

Le pèlerinage annuel de la paroisse de la Cathédrale, à Notre-Dame de Laghet, a eu lieu dimanche dernier et a été favorisé par un temps superbe. Aussi la foule des fidèles a-t-elle été nombreuse et les cérémonies religieuses qui ont été célébrées au sanctuaire de Laghet ont-elles été très imposantes. Un groupe de membres de la Société Chorale, sous la direction de leur excellent chef, M. Nef, et plusieurs autres artistes amateurs de la Principauté, ont prêté leur concours à la Grand'Messe pendant laquelle l'orgue a été tenu par M. Rosticher, organiste de la Cathédrale.

A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, le Sport Vélocipédique Monégasque organise, pour dimanche prochain, une fête qui comprendra une sortie dans la matinée, un banquet qui aura lieu le soir et enfin un grand bal auquel sont invitées toutes les familles des membres de la Société.

Le théâtre de Monte Carlo vient de reprendre *Coppélia*, l'exquis ballet de Léo Delibes, pour la suite des représentations de la saison de printemps. Montée avec beaucoup de soin et réglée avec goût par M<sup>me</sup> Gedda, la dévouée maîtresse de ballet, cette œuvre charmante a permis à M<sup>lle</sup> Cecilia Cerri, première danseuse, déjà applaudie dans *Javotte*, de donner la mesure complète de son talent chorégraphique. Le rôle de Coppélia lui sied à merveille et le public ne lui a pas ménagé les applaudissements.

Samedi prochain aura lieu la première représentation de la *Maladetta*, le beau ballet en deux actes de MM. Paul Vidal et P. Gailhard, ballet qui on le sait, appartient au répertoire de l'Opéra de Paris, où il obtint, lors de sa création, un éclatant succès.

Dans ses audiences des 24 et 26 avril dernier, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

François Vidalenche, né à Redessan (Gard), le 27 novembre 1837, chanteur ambulant, sans domicile fixe, un mois de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Benoît-Jean-Baptiste Carbone, né à Monaco, le 15 juin 1877, journalier, sans domicile fixe, un mois de prison et 40 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Conomelis-Constantin Angelides, né à Sydonie (Asie-Mineure), le 2 juin 1865, rentier, demeurant à Nice, quarante-huit heures de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

L'Administration des postes Suisse a élevé à 30 centimes par 100 francs, à compter du 10 avril dernier, la taxe additionnelle de change qu'elle impose aux expéditeurs des mandats-poste émis par ses bureaux et payables en France ou dans la Principauté de Monaco. Cette taxe additionnelle, indépendante du droit ordinaire de commission, est également perçue sur les sommes que les bureaux Suisses ont à convertir en mandats, au profit des expéditeurs Français ou Monégasques, de valeurs recouvrées en Suisse ou d'objets grevés de remboursement à destination de ce pays.

Le service d'été commencera le 15 mai sur le réseau des Chemins de fer P.-L.-M.

Jeudi 3 Mai 1900, à 8 heures 1/2 du soir

## GRAND CONCERT

sous la direction de M. Arturo VIGNA

avec les concours des CHŒURS du Casino (chef : M. LOUIS VIALET)

*Il Canto della Luce*, poème symphonique. Alf. Tosi.  
*Sakuntala*, ouverture..... Goldmark.  
 Entr'acte d'*Amy Robsart*..... I. de Lara.  
 Chœur des Esclaves de l'opéra *Nabucco*.. Verdi.  
 Avec les CHŒURS.  
 Marche des Nobles de *Tannhäuser*..... Wagner.  
 Avec les CHŒURS.

## Lettre de Paris

Paris, 30 avril 1900.

Après le trottoir roulant, l'Exposition vient d'être dotée de son deuxième grand moyen de transport intérieur : le Chemin de fer électrique fonctionne. Le Trottoir roulant menait les visiteurs le long de la Seine, des Invalides au Champs-de-Mars, et les ramenait du Champ-de-Mars aux Invalides par l'avenue de La Motte-Piquet ; le Chemin de fer électrique les mènera dorénavant le long de la Seine, du Champ-de-Mars aux Invalides, et les reconduira, par l'avenue de La Motte-Piquet, des Invalides au Champ-de-Mars. Les deux trajets sont exactement les mêmes et le Chemin de fer électrique n'a été institué que pour servir de voie de retour au Trottoir roulant dont le moindre défaut est d'aller toujours dans le même sens ; en conséquence, il tourne, lui aussi, perpétuellement sur lui-même, et moyennant les cinq sous qu'il en coûte pour y monter, les amateurs pourront se donner l'illusion d'une journée entière de voyage, mais il est peu probable qu'on profite beaucoup de cette latitude.

Le tour de l'Exposition effectué en Chemin de fer électrique est plus rapide — un quart d'heure au lieu de vingt-huit minutes — mais autrement moins agréable et moins « sensationnel » que le même trajet sur Trottoir roulant. Visiblement, on a tout sacrifié pour celui-ci.

Quoique, à proprement parler, il n'y ait pas plus de gare d'accès qu'il n'y a de gare terminus, on peut qualifier ainsi la station du Château-d'Eau, près de laquelle se trouvent le dépôt des machines, les voies de garage, les bureaux de l'administration, et où, à chaque passage, on recharge les freins à air comprimé.

Le train, formé de trois voitures à claires-voies — d'ailleurs élégantes et confortables, avec leurs sièges en lames de bois alternativement blanches et foncées, mais fermées par une simple courroie — roule ici sous la plate-forme mobile. Premier tunnel pour passer sous l'avenue Rapp ; de nouveau revenue au palier, la voie, avec arrêt au palais

des Mines, double le Trottoir roulant jusqu'au quai d'Orsay, où elle le quitte pour cheminer parallèlement, mais de l'autre côté de la série des pavillons installés à cet endroit : Société belge des fabricants d'armes, maison Maxim, etc. Ici, nouvel arrêt ; elle retrouve le Trottoir roulant à la station des palais étrangers, s'enfonce par une pente très rapide sous le pont de l'Alma, suit la rue des Nations, escalade en viaduc le pont des Invalides, suit les Invalides, le long de la rue Fabert, où elle s'arrête par trois fois, sort de l'enceinte de l'Exposition en même temps que le Trottoir roulant, avenue de La Motte-Piquet, qu'elle longe sur le trottoir de droite, et se retrouve enfin au Champ-de-Mars.

\* \* \*

Mais abandonnons un peu l'Exposition, car il ne faut pas qu'elle fasse entièrement oublier le reste de Paris.

L'expérience faite durant ces derniers mois d'un théâtre populaire a donné de très bons résultats et a paru suffisante pour qu'on ne la limitât plus au genre musical. Ceux qu'intéressent cette question d'art qui touche à la question sociale, apprendront donc avec satisfaction que la nouvelle société du Théâtre Populaire va disposer de deux salles.

Dans le vaste vaisseau du théâtre de la République, elle montera les œuvres appartenant au répertoire de l'Opéra-Comique, dont le directeur de cette scène subventionnée autorisera l'emprunt. Or, M. Albert Carré a fait déjà de si intelligents sacrifices pour suivre et encourager le mouvement de la production contemporaine ; il en a été récompensé par de tels succès que, forcément, il doit renoncer à reprendre, durant de longs mois encore, un grand nombre d'ouvrages dont la renommée est cependant universelle ; — et c'est ainsi que le mérite même, et l'esprit d'initiative du remarquable directeur de l'Opéra-Comique assurent à la direction du Théâtre Populaire la libre disposition d'un large répertoire de chefs-d'œuvre.

Sur la scène des Folies-Dramatiques, la même direction donnera simultanément des œuvres dramatiques choisies parmi les plus dignes et les plus capables de plaire au public, — et nous sommes assuré que de précieux concours ne lui feront pas défaut, s'il arrive qu'elle en ait besoin pour obtenir des interprétations hors ligne.

On remarquera, d'ailleurs, que cette double exploitation théâtrale par un même chef n'aura pas du tout le caractère suspect que la Société des Auteurs a voulu tout récemment proscrire. La diversité même des genres auxquels seront vouées les deux scènes interdit de penser qu'il y ait là une tentative d'accaparement destinée à nuire aux auteurs ou aux artistes.

On ne peut donc que souhaiter bonne chance à la nouvelle Société et à l'œuvre qu'elle entreprend au nom du beau et du bien.

S. L.

## VARIÉTÉS

### CLAUDETTE

Détachons une délicieuse page du nouveau recueil d'André Theuriot, qui vient de paraître chez Lemerre :

#### Premier Amour

Ce soir, des nuages chargés de neige courent au-devant de la lune qu'ils noient de vapeurs et dont on n'aperçoit plus que la blafarde transparence. Ils ont l'air de venir de très loin et de fuir je ne sais où, dans leur hâte affolée. La pénétrante bise d'hiver, qui se faufile à travers les volets, a une voix aiguë, traînante, mélancolique, qui semble aussi venue de très loin — une voix d'autrefois. — Je crois l'entendre, obsédante et jamais lasse, me chanter monotèlement ces deux vers de Gérard de Nerval :

Où sont nos amoureuses ?  
Elles sont au tombeau....

Si bien que cette chanson de la bise me rappelle une lointaine saison d'hiver où je lisais Nerval — et où j'étais amoureux.

Follement et nuageusement amoureux, comme on l'est à sa dernière année de collège !... Je venais, en effet, d'entrer en philosophie, et, tandis que mon professeur dissertait sur les facultés de l'âme, je sentais la mienne absolument subjuguée par une jeune fille qui demeurait dans mon voisinage et qui, comme moi, touchait à ses dix-sept ans. Elle se nommait Sabine, elle était grande, svelte, brune et déjà délicieusement formée. Elle avait de longs yeux couleur café, caressants, attirants et profonds ; quand je les regardais, il me prenait une sorte de vertige, ma tête tournait comme si j'avais trop bu d'une grisonnante liqueur.

Nos mères, étant toutes deux veuves, consolaient leur

solitude en se visitant le soir, à tour de rôle, et Sabine et moi, nous étions de la partie. Quand le coup de sonnette des deux visiteuses tintait dans notre couloir, je tressaillais des talons à la nuque : et quand, de notre côté, nous allions chez nos voisines, quand j'entendais le pas de Sabine dans le vestibule, le cœur me battait jusque dans la gorge. Après les salutations préliminaires échangées, nos deux mères s'installaient à un jeu de piquet et s'y absorbaient. Nous, nous asseyions près du poêle de faïence qui ronflait doucement, et nous profitions des distractions maternelles, pour nous entretenir de notre mutuel état d'âme.

Nous étions de grands liseurs de romans. Sabine peu surveillée, avait dévoré beaucoup de livres, bons ou mauvais. Aussi, son imagination était-elle précocement éveillée. Tout en ayant des façons très réservées et plutôt prude, elle se montrait très audacieuse en pensée et en matière de sentiment. Les jeunes filles d'aujourd'hui sont, je crois, tout autres. Elles ont la parole plus hardie et l'imagination plus terre à terre. Lequel vaud mieux ? Je crains trop de passer pour un « louangeur du temps jadis » et je préfère ne pas me prononcer. Toujours est-il que nous avons des théories sentimentales très avancées, mais que notre inexpérience, au point de vue pratique, les rendait heureusement d'une innocuité parfaite.

Nous causions de nos lectures et de nos auteurs favoris : Jean-Jacques Rousseau, Georges Sand, Musset ; et, comme tous leurs livres parlaient d'amour, nous en revenions toujours là. L'amour était le thème, le leit motiv de nos conversations. Par de subtils détours, nous passions du général au particulier et la discussion se trouvait ramenée à l'examen de nos sentiments personnels. Alors, il y avait soudain, entre nous, d'éloquents silences, pendant lesquels on entendait la plainte du vent d'hiver dans les couloirs. Nos regards se rencontraient, se mêlaient l'un à l'autre en une muette caresse, et j'en éprouvais une exquise sensation de vertige.

Quand le mois d'avril revint, les visites à domicile furent remplacées par des promenades le long des berges du canal. Nous marchions tous deux en avant du couple maternel. Dans l'air tiède du crépuscule, des odeurs de sève, des émanations de violettes, flottaient autour de nous ; nous les respirions avec volupté et ces haleines printanières troublaient notre cerveau, alanguissaient nos paroles. L'influence des bourgeons de tilleuls qui se déployaient et les sérénades des rossignols dans les vergers nous rendaient sentimentaux. Nous contemplions les étoiles qui pointaient dans le ciel, nous parlions des arbres, des oiseaux, des fleurs préférées. Sabine, en souvenir de Rousseau, avait une prédilection pour la pervenche, et, comme nous étions dans le mois où cette plante est en pleine floraison, je lui promis de lui en rapporter toute une gerbe, le lendemain.

— C'est cela, dit-elle, demain, un peu avant midi, je vous attendrai...

Le lendemain, à la sortie de la classe de philosophie, je grimpai allègrement vers les bois qui verdoyaient à une lieue de ma petite ville. On suivait d'abord une rampe pierreuse entre des pièces de vigne, où une petite liliacée à senteur de prune — le *muscaris à grappe* — bleuissait à foison dans la terre rougeâtre ; puis, on débouchait sur une friche grise et nue, qui ondulait jusqu'à l'orée du taillis. Il faisait une de ces matinées douteuses, alternativement sombres et ensoleillées, âpres et douces, qui caractérisent les débuts du printemps. Sur un ciel brouillé de blanc et de bleu, des nuages plus épais traînaient presque au ras des collines, et des allouettes, du haut de ces lourdes nuées, chantaient, invisibles et infatigables. Au moment où j'entrais dans le bois, la pluie se mit à tomber ; mais c'était le moindre de mes soucis. Au contraire, je m'estimais heureux d'être trempé jusqu'aux os pour le service de Sabine. Tandis que la giboulée ruisselait avec un bruit d'eau de moulin sur les branches des chênes et des hêtres à peine bourgeonnants, je cueillais à pleines poignées les pervenches épanouies. A mesure que mon bouquet grossissait, je me grisais d'air vif et une fondante tendresse m'inondait le cœur. Ma récolte une fois faite, je rebroussai chemin en sautant comme un chevreuil à travers les cépées. J'avais hâte d'arriver avant midi pour déposer ma gerbe entre les mains de Sabine. La pluie avait cessé ; sous un brusque rayon de soleil, la friche grise fumait en répandant

un bon parfum de terre mouillée. J'eus vite raison de la petite lieue qui me séparait de la ville et j'arrivai tout pantelant dans la rue où nous demeurions. Sabine me guettait derrière sa persienne et elle accourut au-devant de moi, dans le couloir obscur qui me sembla s'éclairer à la lueur de ses yeux bruns. J'étais trop ému et essoufflé pour pouvoir prononcer un mot ; mais, comme elle tendait le bras pour prendre les pervenches, je saisis sa main, et j'y appliquai mes lèvres. Elle la retira lentement, me lança un regard tendrement effarouché, puis s'enfuit.

Et ce fut l'unique caresse dont je goûtai la volupté furtive, pendant notre bref roman d'amour. A la fin de l'été, elle partit avec sa mère, pour un voyage, et, à leur retour, j'appris que Sabine allait se marier. J'en reçus un coup violent qui me laissa tout meurtri et désespéré. Je ne me sentis pas le courage de demeurer en ville, presque porte à porte, avec l'infidèle, et d'entendre les cloches carillonner pour son mariage. La veille du jour fixé, je m'en allai passer le reste de mes vacances chez un ami. Je me souviens que la nuit même des noces, — une pluvieuse nuit d'octobre, — je roulais sur la route de Reims à Laon, seul dans le compartiment d'une diligence. Je mêlais des pleurs de rage aux larmes de l'averse qui fouettait la croupe des chevaux. Pourtant, quand j'y réfléchis, mon désespoir devait affecter la tête plus que le cœur, car il me laissait assez de sang-froid pour me lamenter en vers sur mon infortune. Dans un vieux cahier, je retrouve, à la date de cette veillée d'octobre, un ironique rondeau dont je scandais les mots, au trot cadencé des chevaux courant sur la route boueuse. J'y parlais de la lune se levant au-dessus des bois lavés par la pluie et je lui comparais Sabine en sa liliale toilette de mariée :

Telle, demain, blanche et l'œil radieux,  
Ta bien-aimée avec l'époux joyeux...

Et c'est daté de 1854!... Quarante-six années ont passé là-dessus. Se peut-il que tant de saisons se soient superposées l'une à l'autre, et qu'elles ne tiennent pas plus de place que des fleurs sèches dans un herbier ? Quand j'évoque ces lointains souvenirs, il me semble que c'était hier, et que j'entends la pluie susurrer sur les feuilles, et que Sabine vient de disparaître dans l'ombre du couloir, après m'avoir laissé baiser sa main... Hélas ! cette main est maintenant décomposée, mêlée à la terre rouge où poussent les *muscaris* bleus de nos vignes ; et Sabine a disparu dans un couloir plus obscur, plus mystérieux que celui de sa maison !... Et le monde continue son bruit, les pervenches fleurissent encore au même endroit du taillis. Dans cette soirée d'hiver, pleine de spectres qui surgissent et s'effacent comme les nuages courant sur la lune, j'écoute le vent pleurer ainsi qu'autrefois, et me répéter de sa voix aiguë les vers de Gérard de Nerval :

Où sont nos amoureuses ?  
Elles sont au tombeau...

André THEURIET,  
de l'Académie française.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Cabinet de M<sup>e</sup> Suffren REYMOND, avocat à Monaco  
Villa Delphine, à la Condamine

**VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE**  
après surenchère

Il sera procédé le vendredi onze mai mil neuf cent, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,

**D'UNE MAISON DE RAPPORT**  
avec terrain y attenant

située à Monaco, quartier des Moneghetti, circonscription de la Condamine, tenant du côté nord, à la dame Valenti, née Parodi ; du côté est, au sieur Louis Vatrican ; du côté sud, à la dame Scorsoglio, née Parodi ; du côté ouest, au chemin vicinal de Monaco à la Turbie et au sieur Adrien Parodi ; élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée, de trois étages et de mansardes (observation étant immédiatement faite que le troisième étage et les mansardes ne sont pas complètement achevées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur). Une terrasse de deux mètres

de largeur existe sur toute la longueur de la façade principale, entre la maison et le parapet de clôture, surmonté d'une grille et bordant le chemin. Elle figure sur la matrice cadastrale à la section B, numéro 467, pour une contenance de trois ares quatre-vingt-quinze centiares.

Cette maison, occupée par des locataires, est percée à l'ouest de trente et une ouvertures et au nord de vingt-trois. Les deux autres côtés n'ont aucune ouverture.

On y accède par le chemin vicinal de Monaco à la Turbie.

Ladite maison a été saisie à la requête de monsieur Théophile BELLANDO DE CASTRO, propriétaire, notaire honoraire, demeurant à Monaco, ayant pour avocat M<sup>e</sup> REYMOND, demeurant à Monaco, villa Delphine, à la Condamine, sur le sieur Antoine PARODI, propriétaire, demeurant à Monaco, auquel ladite maison appartient, suivant procès-verbal de TOBON, huissier, du dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré et transcrit.

Par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-sept mars mil neuf cent, enregistré, ladite maison a été adjugée à monsieur Théophile BELLANDO DE CASTRO, susnommé, créancier poursuivant, moyennant le prix de **vingt-neuf mille francs** ; mais une surenchère du sixième a été formée par le sieur Joseph AUZELLO, boucher à Monaco, y demeurant, ayant M<sup>e</sup> BARDOLET, pour avocat, suivant acte du Greffe en date du quatre avril courant, enregistré, et dûment dénoncé aux intéressés par exploit de TOBON, huissier, du six avril courant, enregistré.

En conséquence, il sera à la requête de monsieur Théophile BELLANDO DE CASTRO, procédé à la nouvelle adjudication de ladite maison sur la mise à prix fixée par le surenchérisseur de **trente-trois mille neuf cents francs**, ci..... **33.900 francs**.

« Il est déclaré, conformément aux dispositions de « l'article 603 du Code de Procédure civile, que tous « ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription « d'hypothèques légales devront requérir cette inscrip- « tion avant la transcription du jugement d'adjudication. »

Fait et rédigé à Monaco par l'avocat poursuivant sous-signé le vingt-sept avril mil neuf cent.

(Signé) Suffren REYMOND.

Enregistré à Monaco, le vingt-huit avril mil neuf cent, folio 88 verso, case 2. Reçu, un franc.

(Signé) BERTONI.

Cabinet de M<sup>e</sup> BARDOLET, avocat à Monaco  
place d'Armes, maison Doda

**VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME**

APRÈS SAISIE-IMMOBILIÈRE

**d'une Maison de Rapport**

sise à Monaco, au jardin de Millo, quartier de la Condamine, près du Marché.

L'adjudication aura lieu le mardi 15 mai 1900, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice.

**DÉSIGNATION :**

L'immeuble mis en vente consiste en une maison située à Monaco, circonscription de la Condamine, lieu dit jardin de Millo, tenant : du côté nord, au sieur Bonaventure ; du côté sud, à une rue innommée ; du côté est, au sieur de Angelis ; et du côté ouest, au sieur Ramelot ou à son acquéreur.

Cette maison est élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et de quatre étages ; on y accède par un escalier de treize marches, avec portail en fer sur la rue innommée.

La façade à l'ouest est percée : au sous-sol, d'une ouverture avec grille ; au rez-de-chaussée, de deux fenêtres, de quatre portes de logement et de la porte d'entrée au milieu, par laquelle on accède aux quatre étages et à chaque étage de six grandes et une petite fenêtres.

La façade nord est percée : au sous-sol, d'une ouverture avec grille ; au rez-de-chaussée et à chaque étage, de trois fenêtres.

La façade au midi est percée de trois ouvertures, avec barreaux en fer au rez-de-chaussée et à chaque étage de trois fenêtres ; aux deuxième et quatrième étages existent deux balcons ; au troisième étage, un balcon au milieu.

La façade à l'est est percée de deux grandes baies

ayant, l'une vingt et l'autre quatorze petites ouvertures.

Un passage cimenté de deux mètres de largeur existe devant la maison à l'ouest et au nord ; dans la partie nord de ce passage se trouve un lavoir.

Ensemble, la propriété de vingt-quatre mètres carrés, vingt-cinq décimètres carrés et le droit de passage acquis par Rigoni de M. Lucien Ramelot par l'acte énoncé dans l'origine de propriété, le tout faisant aujourd'hui partie intégrante de la maison.

Ledit immeuble et ses dépendances figurent sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, sous partie du n° 325 section B, pour une superficie totale de deux cent quatre-vingt-six mètres carrés, y compris les vingt-quatre mètres vingt-cinq décimètres carrés vendus par M. Lucien Ramelot.

Telle que la maison s'étend et comporte avec toutes ses aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

**FAITS ET PROCÉDURE**

L'immeuble en vente a été saisi à la requête du sieur F. GIRARD, banquier, demeurant à Salernes (Var), contre le sieur Louis RIGONI, entrepreneur de peinture et propriétaire demeurant à Monaco, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> TOBON, huissier à Monaco, en date du cinq janvier mil neuf cent, enregistré, signifié à Rigoni et transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le neuf janvier même mois, vol. 3, n° 17. Le poursuivant a élu domicile en le cabinet de M<sup>e</sup> BARDOLET, avocat.

Le cahier des charges, contenant les charges, clauses et conditions de la vente a été dressé par M<sup>e</sup> BARDOLET, avocat, et déposé, après enregistrement, au greffe du Tribunal Supérieur le vingt-trois janvier mil neuf cent.

Cet immeuble avait été adjugé le 30 mars dernier à la barre du Tribunal Supérieur à monsieur Antoine Augustin RAMBALDI et à la dame Jeanne ROUX, son épouse, marchands de chaussures, demeurant à Monaco, moyennant le prix de **soixante-huit mille francs**, outre les frais et charges ; mais par acte au greffe du sept avril 1900, monsieur Théodore GASTAUD, architecte, demeurant à Monaco, a déclaré surenchérir ledit immeuble du sixième et en porter le prix à **soixante-dix-neuf mille trois cent cinquante francs**, outre les frais et charges.

Cette surenchère a été dénoncée aux adjudicataires, au poursuivant et à la partie saisie, par exploit de M<sup>e</sup> TOBON, huissier à Monaco, du 10 avril 1900, et un jugement du Tribunal Supérieur rendu le 27 avril 1900, en présence de M<sup>e</sup> RAYBAUDI, syndic de la faillite du sieur Louis RIGONI, a ordonné que l'adjudication sur surenchère dudit immeuble aurait lieu à l'audience des criées du Tribunal Supérieur du 15 mai 1900, sur les poursuites de monsieur F. GIRARD.

**MISE A PRIX :**

Outre les clauses et conditions du cahier des charges, l'immeuble ci-dessus désigné sera exposé aux enchères sur la mise à prix de **soixante-dix-neuf mille trois cent cinquante francs**, offerte par le surenchérisseur, ci..... **79,350 francs**.

**PURGE DES HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Il est ici déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions d'hypothèques légales, qu'ils devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné, à Monaco, le vingt-huit avril mil neuf cent.

Signé : BARDOLET.

Prendre connaissance du cahier des charges au greffe du Tribunal Supérieur où il est déposé, et pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> RAYBAUDI, syndic de la faillite Rigoni et à M<sup>e</sup> BARDOLET.

Enregistré.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Suivant procès-verbal d'adjudication passé devant M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le dix-neuf mars mil neuf cent, enregistré, monsieur Adolphe-Cassian GARRÉ, maître d'hôtel à Monaco, et madame Marie-Julie SEEWERT, son épouse, demeurant ensemble et domiciliés à

Monaco, Hôtel de la Terrasse, boulevard des Moulins, ont acquis de : 1° monsieur Ernest LALAUX, médecin, et madame Zoé-Augustine-Adèle ANDRÉ, son épouse, demeurant ensemble à Voulpaix (Aisne); 2° madame Marie-Mathilde-Caroline-Jeanne RICHARD, épouse de monsieur Emile-Eugène-Louis THÉRY, propriétaire, avec lequel elle demeure à Benay (Aisne); 3° monsieur Emile BRIN, artiste peintre, demeurant à Paris; 4° madame Ernestine-Éloïse-Albertine-Suzanne TARDIEU, épouse de monsieur Anatole-Octave-Adolphe BRIOIS, chimiste, avec lequel elle demeure à Saint-Quentin (Aisne); 5° madame Marie PARAVICINI, sans profession, demeurant à Petite Synthe (Nord), veuve de monsieur Emile-Constant LORY; 6° monsieur Achille TARDIEU, propriétaire, et madame Joséphine MOURLLOT, son épouse, demeurant ensemble à Neuilly-sur-Seine; 7° monsieur Edgard LALAUX, cuisinier, et madame Henriette-Adèle GIRARD, son épouse, demeurant ensemble à Lyon; 8° monsieur Lucien TARDIEU, négociant, demeurant à Tunis, ayant tous élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire.

Un immeuble situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard des Moulins ou route de Menton, dénommé « Hôtel de la Terrasse », élevé au nord, sur le boulevard des Moulins, d'un rez-de-chaussée, de deux étages avec mansardes au dessus, et au midi sur sous-sol, de quatre étages avec mansardes, le tout occupant une superficie d'environ sept cent quarante-cinq mètres carrés, quinze décimètres carrés, confinant du nord au boulevard des Moulins, du midi à monsieur Bègue et à un chemin donnant accès sur la route de Menton, du levant aux héritiers Stallé, et du couchant à madame veuve Sangiorgio; ledit immeuble faisant partie des numéros 64 et 65 de la section E, du plan cadastral.

Cette adjudication a eu lieu moyennant le prix principal de cent quatre-vingt-dix-sept mille francs, ci..... 197,000 fr.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-trois avril dernier, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le premier mai mil neuf cent.

Pour extrait :  
L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

**VENTE VOLONTAIRE  
d'un Riche Mobilier**

Le lundi sept mai mil neuf cent, à deux heures du soir et jours suivants, à la Villa Iris, sise à Monte Carlo, boulevard du Nord, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente volontaire aux enchères publiques d'un riche mobilier, composé de meubles de salon, salle à manger en chêne sculpté, chambre à coucher en pitchpin, noyer et acajou, piano, bibliothèques, tableaux, tentures anciennes et modernes, glaces, vases et bibelots japonais, lustres, suspensions, lyres et compteurs à gaz, linoléum, portières, vaisselle, lingerie, argenterie, verrerie, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.  
Monaco le 27 avril 1900.

L'Huissier, BLANCHY.

**TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO**

**EXTRAIT**

Par jugement en date du 24 avril courant, le Tribunal Supérieur a déclaré le sieur **Sébastien Briano**, restaurateur, demeurant à Monaco, en état de faillite dont l'ouverture a été provisoirement fixée au 15 du même mois.

M. PICOT-LABEAUME, Juge du siège, a été nommé Commissaire et M. RAYBAUDI, Syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 25 avril 1900.

Pour extrait conforme :  
Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

**EXTRAIT**

Par jugement en date du 24 avril courant, le Tribunal Supérieur a déclaré les sieurs **Louis Rigoni et Jules Soïka**, entrepreneurs de peinture associés, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour, 24 avril.

M. MARESCHAL, Juge du siège, a été nommé Commissaire et M. RAYBAUDI, Syndic provisoire de ladite faillite.  
Monaco, le 25 avril 1900.

Pour extrait conforme :

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

**EXTRAIT**

Par jugement en date du 24 avril courant, le Tribunal Supérieur a déclaré la dame **Marie Lagarde**, couturière, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour, 24 avril.

M. PICOT-LABEAUME, Juge du siège a été nommé Commissaire et M. CIOCO, Syndic provisoire de ladite faillite.  
Monaco, le 25 avril 1900.

Pour extrait conforme :

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

**AVIS**

Les créanciers de la dame **Marie-Honorine Martin**, épouse **Lagarde**, couturière à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de justice, à Monaco, le 9 mai courant, à 2 heures et demie de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

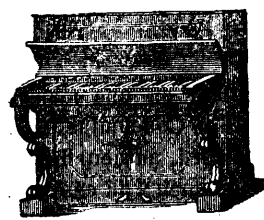
**AVIS**

Les créanciers présumés de la faillite du sieur **Sébastien Briano**, restaurateur, demeurant à Monaco, sont invités à se réunir dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au palais de Justice, à Monaco, le neuf mai courant, jour de mercredi, à trois heures de l'après-midi, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic définitif.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 1900.

Pour le Greffier en Chef,  
A. Cioco, C. G.

**IL A ÉTÉ PERDU** un portemonnaie en peluche turquoise, contenant un billet de 500 fr., deux de 100 fr. et diverses pièces de 20 fr. — Le rapporter au Bureau du Journal contre **FORTE RÉCOMPENSE**.



**PIANOS NEUFS**, de toutes marques, payables en 3 ans, à partir de 25 fr. par mois.

**Alexandre KUNZ**

Fournisseur de S. A. S. M<sup>r</sup> le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann  
Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 22 au 29 Avril 1900

VILLEFRANCHE, y. à vap. <i>Normania</i> , angl., c. Laws,	sur lest.
MENTON, yacht à vap. <i>Morven</i> , angl., c. Spriddel,	id.
Id. yacht à vap. <i>Gabrielle</i> , fr., c. Ricord,	id.
TORRE SALINE, b. <i>Angelo-Padre</i> , it. c. Dedominici,	charbon.
MARSEILLE, br. goél. <i>Conception</i> , fr., c. Simon Pietri,	briques.
SAINT-MAXIME, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courton,	bois et vin.
CANNES, b. <i>Fortune</i> , fr. c. Dalbéra,	sable.
Id. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.
Id. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr. c. Gandillet,	id.
Id. b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Bianchy,	id.
Id. b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	id.
Id. b. <i>Louis</i> , fr., c. Pastour,	id.
Id. b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.

Départs du 22 au 29 Avril

NICE, goëlette <i>Beata</i> , ital., c. Tomei,	sur lest.
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
A LA MER, yacht à vap. <i>Normania</i> , angl., c. Laws,	id.
Id. yacht à vap. <i>Morven</i> , angl., c. Spriddel,	id.
CANNES, b. <i>Louis</i> , fr. c. Pastour,	id.
Id. b. <i>Virginie</i> , fr. c. Brun,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Charles</i> , fr., c. Seytour,	id.
CANNES, b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Bianchy,	id.
Id. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	id.
Id. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Dalbéra,	id.
Id. b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Besson,	id.
A LA MER, yacht à yap. <i>Consulo</i> , angl. c. Laws.	id.

**SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE**

DE

**PANIFICATION MODÈLE FRANCO-VIENNOISE**

MM. les Actionnaires qui n'ont pas encore retiré leurs titres sont priés de le faire, de 1 heure à 3 heures, tous les jours, au siège social, 11, rue Florestine, à la Condamine.

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

**N. MOEHR**

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIIF MOEHR**

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

Imprimerie de Monaco — 1900

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE** (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

AVRIL	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
23	758.2	756.8	755.3	754.2	753.7	18.2	21.2	23.2	19.2	17.2	78	S.-O. léger.	Beau.		
24	53.2	52.6	52.2	51.4	52.2	18.2	19.5	21.5	18.2	17.2	81	—	—		
25	52.2	52.2	52.3	52.5	53.2	18.2	20.5	20.2	17.5	17.2	80	—	Variable, pluie		
26	55.2	55.5	55.5	56.2	56.5	18.2	21.2	21.5	18.2	17.2	86	—	Variable.		
27	56.7	56.4	55.2	54.8	55.1	18.5	19.5	19.5	18.2	17.5	84	N.-E. fort.	—		
28	55.2	55.7	55.3	55.3	56.4	19.2	20.5	20.2	17.8	17.5	77	S.-O. léger.	Beau.		
29	56.4	56.2	55.9	56.2	56.7	19.2	21.2	20.2	18.2	17.7	74	N.-E. léger.	Beau.		
DATES		23	24	25	26	27	28	29							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima		23.5	22.2	21.2	22.2	20.2	21.5	21.5	Pluie tombée : 0 <sup>mm</sup> 9				
		Minima		15.2	15.2	15.5	15.5	16.5	16.5	16.2					